



COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL du 26 NOVEMBRE 2021

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe MANZANO.

Etaient présents : Mrs MANZANO, BEUGUEHO, BERTRAND, PIERRON,
Mmes CABIROL, WEBER, THIRIAT, FRITZINGER, REINSCH REMY,
NISI

Absents ayant donné procuration : GIUDICI procuration à MANZANO
EVRARD procuration à MANZANO
PIERLOT procuration à BEUGUEHO
COLLIGNON procuration à PIERRON

Désignation du secrétaire de séance

A l'unanimité, le conseil municipal désigne François PIERRON comme secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 21 octobre 2021 est adopté à l'unanimité des voix

77) Devis tablettes numériques école primaire (rapporteur P. MANZANO)

Le conseil municipal prend connaissance du devis de l'entreprise SIE pour un montant de 12 295.36 € H.T concernant l'acquisition de tablettes numériques pour l'école primaire du Lanceumont ainsi que du devis de l'entreprise ELECINFO pour effectuer le câblage informatique d'un montant de 2 717 € H.T

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des voix :

- Autorise le Maire à signer les devis des entreprises SIE pour un montant de 12 295.36 € H.T et ELECINFO d'un montant de 2 717 € H.T
- Donne tout pouvoir au Maire pour signer les documents y afférents et procéder à l'installation des tablettes numériques à l'école primaire du Lanceumont.

78) Approbation du Contrat local de santé de l'Eurométropole de Metz (rapportrice E.CABIROL)

Le dispositif de Contrat local de santé, introduit par la loi HPST de 2009 et réaffirmé par la loi de modernisation du système de santé de 2016 et plus récemment par le Ségur de la Santé, permet une déclinaison du Plan Régional de Santé adapté aux enjeux locaux.

L'article L.1434-17 du Code de la Santé Publique indique que « la mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus par l'agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social. » Les contrats locaux de santé (CLS) participent à la construction des dynamiques territoriales de santé.

Le premier CLS du territoire messin 2017-2020 a permis de structurer une dynamique partenariale locale et intersectorielle pour une prise en compte des grands enjeux en matière de santé publique avec des réponses adaptées aux besoins des habitants.



Commune de Mécleuves

Ce second CLS a vocation de poursuivre et étendre la dynamique partenariale à l'échelle de la métropole et favoriser la mise en œuvre d'actions de prévention, de promotion de la santé et d'amélioration de l'accès aux soins sur la période 2022 à 2026.

L'objectif est de construire une politique santé à l'échelle de l'Eurométropole de Metz visant à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé et favoriser des parcours de santé cohérents à l'échelle locale.

Metz Ville-Santé, depuis 2009 membre du Réseau français des Villes-Santé de l'OMS et porteuse du premier CLS du territoire messin avec l'Agence Régionale de Santé Grand Est, a engagé un travail conjoint avec l'Eurométropole de Metz pour étendre le territoire d'intervention de ce CLS 2. Ainsi, la coordination du projet sera assurée par le chargé de mission Santé, mutualisé entre la Ville et l'Eurométropole de Metz.

L'élaboration de ce CLS s'est appuyée sur une forte mobilisation partenariale et la collaboration de 87 structures, associations et institutions du territoire, au sein de 7 groupes de travail constitués pour contribuer à l'élaboration du plan d'actions et participer à sa mise en œuvre à la suite de la signature de celui-ci.

L'étude de l'AGURAM « L'offre de santé du territoire messin – Enjeux Santé, Mobilité, Environnement » (avril 2021), est venu enrichir le diagnostic local de santé réalisé par l'Observatoire régional de la santé en 2016.

Les six axes stratégiques du Contrat local de santé de l'Eurométropole de Metz, validés par le comité de pilotage du CLS, sont les suivants :

1. Intégrer la prévention et la promotion de la santé dans les parcours de vie
2. Promouvoir le bien-être psychique
3. Renforcer les environnements favorables à la santé
4. Améliorer l'accès aux soins et les parcours de santé des personnes vulnérables
5. Anticiper l'urgence sanitaire
6. Agir en faveur de la démographie médicale

Le Contrat local de santé de l'Eurométropole de Metz est conclu pour une durée de 5 ans entre plusieurs partenaires parmi lesquels l'Agence Régionale de Santé Grand Est, la Préfecture, le Conseil Régional Grand Est, le Département de Moselle, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Moselle, le Régime local d'Assurance Maladie Alsace-Moselle, les Hôpitaux, l'Eurométropole de Metz et la Ville de Metz.

Le contrat précise le contexte avec le bilan du CLS 1 et des données d'état des lieux, le champ et l'objet du contrat, le suivi et l'évaluation de celui-ci ainsi que les engagements réciproques des signataires en faveur des axes stratégiques retenus collectivement. Il recense en annexe les 35 fiches-actions qui le composent.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver ce document.

VU la loi « Hôpital Patients Santé Territoire » de 2009 ayant donné l'opportunité aux collectivités territoriales de signer avec les agences régionales de santé un Contrat local de santé,

VU la loi de Modernisation du Système de Santé du 26 janvier 2016 réaffirmant la mise en œuvre de Contrats locaux de santé pour réduire les inégalités sociales et territoriales de santé,

VU la validation du comité de pilotage du Contrat local de santé du territoire messin des axes stratégiques, des objectifs spécifiques et du document contractuel qui ont été présentés le 14 avril et 1^{er} décembre 2021.

CONSIDERANT le bilan positif du CLS 1 qui a montré la capacité à fédérer une dynamique partenariale et l'intérêt public de mettre en œuvre des actions pour améliorer la santé des habitants,

- Décide d'approuver le Contrat Local de Santé de l'Eurométropole de Metz 2022-2026 joint en annexe.

79) Modification emploi du temps agent d'entretien (rapportrice P. THIRIAT)

Le Maire informe l'assemblée :

Compte tenu de l'ouverture d'une 4^{ème} classe à l'école primaire du Lanceumont, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant.

Le Maire propose à l'assemblée :



Commune de Mécleuves

De porter la durée du temps de travail de l'emploi de l'agent d'entretien à temps non complet créé initialement pour une durée de 29h74 heures par semaine par délibération du 17 décembre 2020 à 31h33 heures par semaine à compter du 1^{er} janvier 2022.

La modification du temps de travail n'excède pas 10 % du temps de travail initial et n'a pas pour effet de faire perdre l'affiliation à la CNRACL du fonctionnaire concerné.

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Le conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité des voix, décide :

- d'adopter la proposition du Maire
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

80) Devis travaux enfouissement giratoire de Mécleuves (rapporteur P. MANZANO)

Cette délibération annule et remplace la délibération n°43 du 6 mai 2021.

Le conseil municipal prend connaissance du nouveau devis de la société Jean Lefebvre concernant la réalisation de travaux d'enfouissement du giratoire de Mécleuves.

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité des voix :

- Accepte le devis de la société Jean Lefebvre pour un montant 6 820.75 € H.T
- Donne tout pouvoir au Maire pour signer les documents y afférents.

81) Devis toiture mairie (rapporteur P. BEUGUEHO)

Le conseil municipal prend connaissance du devis de la société Nied Toiture d'un montant de 2 941.90 € H.T concernant des travaux de démoissage de la toiture de la mairie.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des voix :

- Autorise le Maire à signer le devis de la société Nied Toiture d'un montant de 2 941.90 € H.T
- Donne tout pouvoir au Maire pour signer les documents y afférents et engager les travaux.

82) Tarifs FSE 2022 (rapporteur P. MANZANO)

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des voix,

- Décide de modifier les tarifs établis en 2021 tels que précisés dans le tableau ci-joint, applicables en 2022 ainsi que le règlement de location du FSE.

83) Coupe de bois (rapporteur P. BEUGUEHO)

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des voix :

- Décide des coupes de la forêt communale de Frontigny
- Conserve le prix du stère à 11 €.

84) Drive fermier (rapporteur T. BERTRAND)

Le conseil municipal prend connaissance du devis des Ruchers des Ducs de Lorraine d'un montant de 380 € concernant l'achat de 100 pots de miel offerts aux habitants lors de commandes passées au drive fermier et réceptionnées dans le magasin Les Paniers D'Pat de Mécleuves.



Commune de Mécleuves

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des voix :

- Autorise le Maire à régler la somme de 380 € aux Ruchers des Ducs de Lorraine
- Donne tout pouvoir au Maire pour signer les documents

85) Devis bureau d'étude aménagement de la Croix du Mont (rapporteur P. MANZANO).

Le conseil municipal prend connaissance du devis du bureau d'étude THALGOTT d'un montant de 8 150 € H.T pour engager une réflexion concernant l'aménagement de la rue de la Croix du Mont du secteur cimetière jusqu'en sortie de village vers le Lanceumont.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des voix :

- Autorise le Maire à signer le devis du bureau d'étude THALGOTT d'un montant de 8 150 € H.T
- Donne tout pouvoir au Maire pour signer les documents y afférents.

86) Devis rideau lumineux bibliothèque (rapporteur P. BEUGUEHO)

Le conseil municipal prend connaissance du devis de la société LOOM UP d'un montant de 760,60 € H.T concernant l'installation d'un rideau de lumineux stalactite à la bibliothèque de Frontigny.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des voix :

- Autorise le Maire à signer le devis de la société LOOM UP d'un montant de 760,60 € H.T
- Donne tout pouvoir au Maire pour signer les documents y afférents.

87) Location terrain communal (rapporteur P. BEUGUEHO)

Le conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité des voix :

- Décide de louer la parcelle 10 section 36, 52,82 ares « le grand pré » au prix 100 € à M. BERNARD pour l'année 2022.